



TARIFS TTC A COMPTER DU 1er JANVIER 2026

AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR DES MOUILLAGES INDIVIDUELS (corps-morts)

		Mouillages individuels
Catégories	Strictement inférieur à	en euros TTC
A	< 4 m	60,20 €
	4 à 4,49 m	72,30 €
B	4,50 à 4,99 m	84,30 €
	5 à 5,49 m	96,20 €
C	5,5 à 5,99 m	108,40 €
	6 à 6,49 m	120,50 €
D	6,5 à 6,99 m	132,40 €
	7 à 7,49 m	144,40 €
E	7,5 à 7,99 m	156,50 €
	8 à 8,49 m	168,50 €
F	8,5 à 8,99 m	180,50 €
	9 à 9,49 m	192,60 €
G	9,5 à 9,99 m	204,60 €
	10 à 10,49 m	216,70 €
H	10,5 à 10,99 m	227,10 €
	11 à 11,49 m	237,40 €
au-delà, 10.20 € TTC par tranche de 50cm supplémentaires		Zones de Ile Garo, Beg menez, Langoz et Larvor

incluant l'accès à la cale de mise à l'eau du port de plaisance et 2 jours sur l'aire de carénage
incluant une nuit au ponton hors juin, juillet et aout